

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 012-1983/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Marseille Innovation - Approbation d'une convention DDEAIG 10/4503/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les créations d'entreprises sont un formidable secteur d'innovation du fait de leur capacité à repérer les nouveaux besoins et à y apporter les réponses adaptées.

Mais les jeunes entreprises sont très fragiles, 1 sur 2 disparaît dans les 5 ans. Les raisons sont multiples mais les principales causes sont la sous capitalisation, l'isolement, les manques de conseils, d'accompagnement, de formation et la mauvaise évaluation des risques et des délais.

Il est donc nécessaire d'offrir aux créateurs des espaces dans lesquels ils vont concrétiser leurs idées, bénéficier de services de conseils et d'accompagnement et s'insérer avec de meilleurs atouts dans leur marché.

La pépinière d'entreprise est une réponse parfaitement adaptée aux créations d'entreprises à fort contenu technologique, le taux de survie passant à 75 %.

Dès 2002, MPM a soutenu l'association Marseille Innovation qui s'est fixé comme objectif de créer et d'animer un réseau de pépinières destinées à héberger des entreprises en phase de démarrage en leur apportant une solution immobilière adaptée (bureaux et ateliers équipés), des services communs (bureautique, accueil) et un accompagnement personnalisé (expertise, conseils, formations, forums...).

Marseille Innovation est une association loi 1901 créée le 4 novembre 1996 rassemblant des entreprises (Eurocopter, CMR, Careware Shielding, France Telecom, CEA, Bull...) et des organismes financiers (BPPC, SMC, Prado Premalliance, Novalis...). Elle est présidée par Pascal Fouache, président de la société Contrôle Mécanique Régulation. Elle conduit 2 missions : la gestion des pépinières et le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

Marseille Innovation gère deux pépinières. Depuis 2002, la pépinière du Technopôle Marseille Provence spécialisée dans les services de l'ingénieur et les sciences de l'information : 1.375 m² de locaux situés dans l'Hôtel Technologique composés de 31 bureaux et ateliers. Elle hébergeait, fin 2009, 34 entreprises représentant 90 emplois dont 10 nouvelles entrées et 7 sorties en 2009. Depuis 2004, la pépinière du Pôle Média Belle de Mai spécialisée dans les industries du contenu et de la création numérique : 854 m² de locaux composés de 21 bureaux. Elle hébergeait, fin 2009, 24 entreprises représentant 50 emplois, dont 7 nouvelles entrées et 11 sorties en 2009.

Les éléments de contexte actuels, crise économique, développement des pôles de compétitivité et des Prides, le projet de réalisation de l'hôtel Technoptic ont réorienté, en 2009, les actions de Marseille Innovation : renforcement de l'expertise marché/produit, notamment dans la conception, le prototypage, les tests panels consommateurs, l'éco-conception ; conventions de partenariat avec le Pôle SCS, le Prides Finance Conseil ; communication vers LCM, Imed TV, SudInfos...

Pour 2010, Marseille Innovation va rechercher à consolider les entreprises accompagnées : obtenir un taux de survie à 5 ans de 80 % et augmenter la vitesse de croissance des entreprises.

Après les difficultés rencontrées en 2008 et corrigées en 2009, le budget prévisionnel de 2010 est un budget équilibré, en continuité avec les efforts réalisés durant les 2 dernières années. Le budget prévisionnel 2010 de l'association pour ses 2 activités s'élève à 1.433.010 euros, soit une augmentation

de 12,9 % par rapport à 2009. Le montant consacré à la gestion des pépinières s'élève à 1.154.234 euros en 2010, soit une augmentation de 0,02 % par rapport à 2009 (1.151.916 €).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges :	610.800 euros
Achats :	540.919 euros
Services extérieurs :	127.392 euros
Dotations amortissements :	77.765 euros
Autres charges :	76.134 euros

La masse salariale a augmentée de 4,7 % (11 collaborateurs). Elle représente 42,62 % du montant des dépenses contre 46,00 % en 2009.

Les recettes par grands postes s'élèvent à :

Entreprises :	746.471 euros
MPM :	266.540 euros
Région Paca :	180.000 euros
Département 13 :	130.000 euros
UE :	95.000 euros
Ville de Marseille :	15.000 euros

La part d'autofinancement s'élève à 52,09 % du total des ressources contre 47,00 % en 2009. En valeur elle devrait progresser de 24,70 % suite à un taux de remplissage amélioré, de 90 % sur l'Hôtel Technologique et de 80 % sur le Pôle Media.

L'efficacité des pépinières, notamment lorsqu'elles sont en réseau, tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique justifient la participation de MPM au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, à l'animation des deux pépinières d'entreprises du Technopôle et du Pôle Média, en apportant à l'association Marseille Innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant de 251.540 euros (même montant qu'en 2009), dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 251.540 euros à Marseille Innovation, au titre de l'activité de gestion des pépinières d'entreprises du Technopôle de Château-Gombert et du Pôle Media Belle de Mai.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Marseille Innovation.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Chapitre 65 - article 6574 «Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI